

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 3 août 2006

Séance du 6 septembre 2006

L'an deux mille six le 6 septembre le conseil Communautaire, s'est réuni à Mailly Champagne, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

PRESENTS : M.COFFINET. C.LATHUILLIERE. J.C.BOCART. G.GEORGETON. M.J.HURE. J.BRIMONT. N.DUMONT. J.C.REMY. J.C.LECOURT. G.ROTHIER. D.LANOUE. J.DOUADI. E.LACIRE. D.HARLE. A.BUTEL. D.LECLERC. G.DEDET. M.ARTICLAUT. J.BUSIN. J.M.DUBOIS. T.GIBELIN. G.FLAMAND. P.LALLEMENT. J.E.PEUDEPIECE. V.JOUILLAT

61/06 : ACHAT PHOTOCOPIEUR COMMUNE DE VERZENAY

VU La vente par la commune de Verzenay d'un photocopieur de type KYOCERA MITA KM2530 pour un montant de 1000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

D'ACQUERIR auprès de la commune de Verzenay le photocopieur sus-visé pour un montant de 1000 €

DE PROCEDER pour le financement de cette acquisition à l'inscription budgétaire supplémentaire suivante au budget général M14 2006:

Programme 186

2183-186 1000 €

1641-186 1000 €

62/06 : PLAN EPANDAGE BOUES DE STATION EPURATION

VU la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'obligation « de se doter d'un plan d'épandage des boues issues de stations d'épuration »

VU le coût d'objectif de l'opération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

DE FAIRE réaliser un plan d'épandage des boues de stations d'épuration sur le territoire de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims

DE SOLLICITER pour le financement de cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

DE DEMANDER au président de procéder à la consultation correspondante

63/06 : INDEMNITES DE STAGE MADEMOISELLE LUCY BARRAULT

VU le stage effectué par Mademoiselle Lucy Barrault au Phare de Verzenay pendant la période du 26 juin au 4 août 2006

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

DE VERSER à Mademoiselle Lucy Barrault une indemnité de stage d'un montant de 250 €

64/06 : ACHAT MATERIEL ENTRETIEN ESPACES VERTS

VU la nécessité de doter le personnel chargé de l'entretien des espaces verts d'un matériel ergonomiquement adapté

VU la proposition du garage VIOT de Beaumont sur Vesle d'un montant de 1374 €ttc pour l'achat d'une débroussaieuse multi-outils KOMATSU et d'une tailleuse CHTZ 7500

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

D'ACQUERIR le matériel sus-visé

DE PROCEDER pour le financement de cette acquisition à l'inscription budgétaire supplémentaire suivante au budget général M14 2006:

Programme 187

2188- 187 1086 €

1641-187 1086 €

Et à l'ordre de virement suivant au budget annexe d'assainissement M49

288 € de l'article 2315-054 vers l'article 2188-064 « outillage espaces verts stations »

65/06 : VENTE TERRAINS VIABILISES ZONE ARTISANALE COMMUNAUTAIRE LES ONGLETTES

VU les délibérations n°33, 45, 55 et 60/06 prises par le conseil communautaire en date des 30 mars, 16 mai, 26 juin et 5 juillet 2006

VU l'état des dépenses concernant la viabilisation des terrains

VU l'équilibre du budget annexe correspondant

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

DE FIXER le prix de vente des terrains comme suit :

- | | |
|---|-----------------------------|
| - parcelles ZA n°72, AD n°411, ZA n°73 (partie pour 2772 m ²) | 13,66 €/ TTC/m ² |
| - parcelle ZA n°73 (partie POUR 3173 m ²) | 3,86 €/TTC/m ² |

DE MANDATER le président pour procéder à la vente et signer les actes correspondants

N°66/06 : REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE CRAON DE LUDS / DECISION MODIFICATIVE

VU L'article 3.6 des statuts communautaire

VU la nécessité de remplacer le poteau de défense incendie situé au Craon de Ludes suite à un dommage causé par un véhicule non identifié,

VU le coût d'objectif des travaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE,

DE FAIRE réaliser ces travaux par l'entreprise VEOLIA EAU pour un montant de 2 399,89 €/TTC.

D'ABONDER le programme n°015 du budget primitif M14 comme suit :

Dépenses :	21568-015	2.400 €
Recettes :	1641-015	2.400 €.

N°67/06 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

VU la délibération n°58/06 prise par le conseil communautaire en date du 5 juillet 2006

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE PROCEDER pour le financement des travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales aux ordres de virement budgétaires suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF M49

6000 € de l'article 2315-046 vers l'article 2315-063

BUDGET GENERAL M14

1085 € de l'article 2315-178 vers 2315-165

3000 € de l'article 2315-178 vers 2315-182

N°68/06 : OUVERTURE POSTES SAISONNIERS PHARE DE VERZENAY

CONSIDERANT les besoins de service au Phare de Verzenay Musée de la vigne du fait notamment de la démission d'un agent

VU l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

D'OUVRIR deux postes saisonniers d'agents du patrimoine à temps complet du 7 septembre 2006 au 31 décembre 2006

N°69/06 : TRAVAUX ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE VAUDEMANGE A TREPAIL

VU l'article 3-4-2 des statuts communautaires

VU l'état d'une partie du réseau d'assainissement des eaux pluviales rue de Vaudemange à Trépail

VU le coût d'objectif des travaux

VU les dispositions du guide interne de la commande publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE réaliser des travaux de remplacement de réseau

D'INSCRIRE pour le financement de ces travaux des crédits supplémentaires au budget primitif général M14 2006 comme suit :

Programme investissement 184 Réseau pluvial rue de Vaudemange Trépail

2315-184 6.275

1641-184 6.275

N°70/06 : FERMETURE POSTE STATUTAIRE D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

VU la délibération n°129/04 prise par le conseil communautaire en date du 8 décembre 2004 portant ouverture d'un poste statutaire d'agent administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2005

VU la démission de Mademoiselle Aurore HAVET à compter du 1^{er} septembre 2006

VU l'arrêté n°28/06 du président pris en date du 28 août 2006

CONSIDERANT le fonctionnement du Phare de Verzenay Musée de la vigne et les besoins saisonniers de son exploitation

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,
DE FERMER** le poste statutaire sus-visé.

N°71/06 : MISE A ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

VU La loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

VU le code de l'environnement

VU le code général des collectivités territoriales et des articles L 2224-10 et R 2224-8

VU le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-10 et R 123-9

VU le document de zonage des eaux usées sur les dix communes de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims

VU la délibération n°2735 prise par le conseil municipal de Beaumont sur Vesle en date du 9 décembre 2005

VU la délibération prise par le conseil municipal de Billy le Grand en date du 6 juillet 2006

VU la délibération n°05/30 prise par le conseil municipal des Petites Loges en date du 6 décembre 2005

VU la délibération n°2005/52 prise par le conseil municipal de Ludes en date du 30 novembre 2005

VU la délibération n°01/2006 prise par le conseil municipal de Mailly Champagne en date du 10 janvier 2006

VU la délibération n°99/05 prise par le conseil municipal de Sillery en date du 13 décembre 2005

VU la délibération n°75/2005 prise par le conseil municipal de Trépail en date du 13 décembre 2005

VU la délibération n°1712 prise par le conseil municipal de Vaudemange en date du 13 février 2006

VU la délibération n°62-05 prise par le conseil municipal de Verzenay en date du 8 novembre 2005

VU la délibération n°05/61 prise par le conseil municipal de Verzy en date du 29 novembre 2005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

D'APPROUVER le projet de zonage

DE METTRE, à la demande des communes, à l'enquête publique le document de zonage des eaux usées des communes de la Communauté de communes de Vesle Montagne de Reims.

Le président prescrira la mise à l'enquête publique. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en différents sites de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims. Un avis paraîtra dans la presse légale.

N°72/06 : OUVERTURE PROGRAMME ET TRAVAUX PHARE DE VERZENAY SUITE VOL AVEC EFFRACTION

CONSIDERANT les dommages constatés au Phare de Verzenay musée de la vigne suite à un vol avec effraction

VU le coût d'objectif des travaux de réparation de l'entrée du musée

VU les dispositions du guide interne de la commande publique

CONSIDERANT le projet de mettre des bornes escamotables de protection aux abords du site et le coût d'objectif de ce projet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE réaliser les travaux de remplacement de la porte d'entrée du musée

DE VALIDER le choix du président pour l'entreprise ALUMETAL qui réalisera ces travaux pour un montant de 10.040,42 € /TTC

DE FAIRE installer des bornes escamotables de protection

DE VALIDER le choix du président pour l'entreprise SMTP qui réalisera ces travaux pour un montant de 8.862,36 € /TTC

D'OUVRIER un programme d'investissement supplémentaire au budget primitif 2006 équilibré comme suit

Programme 188 « Phare de Verzenay sécurité »

2315-188 20.550 €

1641-188 20.550 €

N°71/06 : SONDAGES DE SOL CONSTRUCTION ATELIER GARAGE SERVICE ASSAINISSEMENT

VU le projet de réalisation d'un atelier garage à Sillery pour le service d'assainissement les dommages

VU la nécessité de réaliser des sondages de sol avant construction

VU le coût d'objectif de ces travaux

VU les dispositions du guide interne de la commande publique

VU la mise en concurrence réalisée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE réaliser les sondages sus-visés le cabinet CEBTP qui réalisera cette mission pour un montant forfaitaire de 5.501,60 € /TTC

